

**DÉLIBÉRATION****Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juin 2026**

Élus : Présents : Absents : Pouvoirs : Votants :	29 26 3 3 29	L'an deux mille vingt-six, le premier juin , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :		BOUVIER Christophe, DOUKKALI Sonia, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, BORDE SAÏBI Danielle, BELLABES Loïs, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, GANDINI Stéphane, RANDON BERNET Sylvie, BORG Pierre, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, BUTY Christian, FRECHOSO Christine, COMBIER André, VIZCAINO Stéphanie, MARTIN Catherine, MAZET Jérôme, VERMARE Anne, DEL OLMO Céline SALAS Kevin, PARRA Anabelle, DANIELE Muriel, DUCHENE Stéphane, TOURNIER Marie-Pierre.
Absents :		DEL OLMO Céline, BALSAMO Mario, GOETINCK Patrick
Absents ayant laissés procurations :		DEL OLMO Céline à BORDE SAÏBI Danielle BALSAMO Mario à BOUVIER Christophe GOETINCK Patrick à DANIELE Muriel
Secrétaire de séance :		Loïs BELLABES

Délibération n° 01_06_055_1T5**OBJET : Signature d'un contrat de prêt avec La Banque Postale – Investissement 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de contrat de prêt;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Finances le 18/05/2026 ;

Principale caractéristique du prêt :

La commune envisage de contracter un emprunt long terme pour le financement des investissements auprès de la La Banque Postale suivant les caractéristiques ci-après exposées :

- Montant : 1 500 000 € (un million cinq cents mille euros)
- Durée : 20 ans
- Périodicité des remboursements : trimestrielle
- Taux d'intérêt : Livret A + 1.30 %
- Base de calcul : 30/360
- Amortissement constant du capital
- Mise à disposition des fonds : sous trois mois et avant le 27/08/2026
- Remboursement anticipé du prêt possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée.
- Commission d'engagement : 0,10% du capital emprunté (1500€)
- Coût total du crédit : 427 350.00 € d'intérêts cumulés

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026



ID : 038-213800873-20260601-01_06_055_1T5-DE

Le Conseil Municipal à 23 voix pour et 6 contre :

DECIDE de contracter un emprunt de 1 500 000.00€, auprès de la banque La Banque Postale aux conditions mentionnées ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 038-213800873-20260601-01_06_055_1T5-DE

S²LOW

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 3 Juin 2026.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026



ID : 038-213800873-20260601-01_06_055_1T5-DE